



570, rue Marquis
Saint-Célestin (Québec) J0C 1G0
Téléphone : 819 229-3642
Télécopieur : 819 229 1149
Courriel : info@village-st-celestin.net
www.village-st-celestin.net

AVIS PUBLIC

Aux contribuables du Village de Saint-Célestin

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière du Village de Saint-Célestin, que le Conseil municipal de ladite municipalité a adopté lors de l'assemblée ordinaire tenue le 2 août 2021 le règlement portant le numéro 361.

RÈGLEMENT NUMÉRO 363 RELATIF À L'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU.

Le présent règlement a pour objet d'adopter un règlement relatif à l'utilisation extérieure de l'eau.

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement peut en faire la demande en communiquant au (819) 229-3642 ou en se présentant à l'hôtel de ville, sis au 570, rue Marquis à Saint-Célestin, selon les heures régulières d'ouverture. Le règlement peut aussi être consulté sur le site internet de la municipalité : www.village-st-celestin.net

Ce règlement est entré en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Fait et donné à Village de Saint-Célestin, ce 26 août 2021.

Pascale Lamoureux
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Pascale Lamoureux, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du Village de Saint-Célestin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant copie de l'avis à l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Municipalité, le 26 août 2021, entre 9 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26 août 2021.

Pascale Lamoureux
Directrice générale et
secrétaire-trésorière